



ANNEXE-7

OIC/CLM/2013/RES/FINAL

Original: English

RÉSOLUTION
SUR
LA COOPERATION DANS LE DOMAINE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE
ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OIC

ADOPTÉ PAR
LA DEUXIEME CONFERENCE DES MINISTRES DU
TRAVAIL DES ETATS MEMBRES DE L'OIC

«Un emploi décent pour un bien-être social durable»

BAKOU, REPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN
15-16 JOUMADA II 1434H
25 AU 26 AVRIL, 2013

**RÉSOLUTION
SUR
LA COOPERATION DANS LE DOMAINE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DE LA PROTECTION SOCIALE ENTRE
LES ETATS MEMBRES DE L'OCI**

La deuxième session de la Conférence Islamique des Ministres du Travail, qui a tenu ses assises les 15 et 16 Joumada II 1434H (25-26 Avril 2013), à Bakou, République d'Azerbaïdjan.

Rappelant l'Accord général sur la Coopération Economique, Technique et Commerciale entre les Etats membres de l'OCI, adopté par la 8ème session du CIMAIE tenue à Tripoli, en Libye, du 16 au 22 mai 1977 ;

Ayant à l'esprit le Programme d'Action Décennal adopté par le Troisième Sommet extraordinaire, tenu à Makkah, Royaume d'Arabie Saoudite, en Décembre 2005 ;

Réaffirmant les conclusions de la première Conférence des Ministres du Travail des Etats Membres de l'OCI, tenue à Istanbul, République de Turquie, le 10 Septembre 2011 ;

Exprimant sa considération au Secrétaire général de l'OCI pour son discours visionnaire et ses efforts inlassables visant à étendre la coopération intra-OCI aux questions de l'emploi et du travail ;

Saluant les efforts investis par le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC) dans la mise en œuvre des divers programmes de renforcement des capacités entrant dans le cadre du Programme de Formation Professionnelle et d'Enseignement Technique de l'OCI (OIC-VET), du Programme de l'OCI pour le Renforcement des Capacités dans le domaine de la Sécurité et de la Santé au Travail (OICCaB) et du Réseau de l'OCI pour la Sécurité et la Santé au Travail (OIC-OSHNET) ;

Exprimant également son appréciation au SESRIC, à la Banque Islamique de Développement (BID), à l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM) et à l'Organisation du D-8 pour la Coopération Economique, pour leurs exposés exhaustifs sur les thèmes de la santé et de la sécurité au travail ; de la réduction du chômage ; de la loi internationale sur la migration et de la perspective du D-8 sur les travailleurs migrants, respectivement ;

Prenant note des activités menées par le Forum de Jeunesse de la Conférence Islamique pour le Dialogue et la Coopération (ICYF-DC), dans le but de promouvoir l'entrepreneuriat parmi les jeunes, de même que de ses efforts visant à résoudre le problème du chômage des jeunes dans les pays de l'OCI, à travers la mise en place du Réseau des Jeunes Entrepreneurs des Pays Islamiques (ICYEN) ;

Ayant également pris note des interventions relatant les expériences et les meilleures pratiques dans les Etats membres ;

- **APPROUVE** le Cadre de Coopération de l'OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale (ci-après dénommé le Cadre), et **INVITE** les États membres et les institutions concernées de l'OCI à veiller à sa mise en œuvre effective.
- **DECIDE** de mettre en place un Comité de Pilotage chargé de la mise en œuvre dudit Cadre.
- **SALUE** hautement la proposition du président de la République d'Azerbaïdjan de créer un Centre pour les questions du travail et de l'emploi relevant de l'OCI et demande au Secrétaire général de hâter la préparation des études nécessaires à cet effet, compte tenu de l'urgente nécessité d'une telle institution au vu des multiples problèmes dont souffrent les Etats membres dans le domaine du travail.
- **APPROUVE** la proposition de la République de Turquie d'établir un Forum des institutions publiques de l'emploi parmi les Etats membres afin de promouvoir la création des réseaux appropriés entre leurs points focaux nationaux compétents ;
- **INVITE** les Etats Membres à participer activement aux différents programmes de l'OCI entrant dans le cadre du Programme OIC-VET, et à désigner leurs points focaux respectifs pour ces programmes placés sous l'égide du SESRIC, et en particulier, le Réseau de l'OCI pour la Sécurité et la Santé au Travail (OIC-OSHNET).
- **INVITE** les Etats Membres et les institutions compétentes de l'OCI, à l'instar de la BID et de la CICI, à coopérer étroitement avec l'ICYF-DC sur la réalisation des projets relevant de l'ICYEN et sur la mise en place du Centre d'Enseignement et de Formation Technique initié par le Centre Régional Eurasien de l'ICYF-DC.
- **SOULIGNE** la nécessité d'accorder la priorité à l'Etat de Palestine dans toutes les activités de l'OCI et, plus particulièrement, dans le domaine de la formation de la main d'œuvre et du soutien au Fonds pour l'Emploi des Palestiniens.
- **INVITE** la BID à étendre son Programme emploi-jeunesse (YES) à l'élaboration de la deuxième phase du Programme spécial pour le Développement de l'Afrique (SPDA).
- **EXPRIME** le souhait de coordonner leurs positions nationales à la faveur de réunions régulières en dehors des autres conférences internationales sur le travail ;
- **EXPRIME** sa profonde gratitude au Gouvernement et au Peuple de la

République d'Azerbaïdjan pour leur chaleureuse hospitalité et les excellentes dispositions prises afin de garantir le succès de la deuxième session de la Conférence des Ministres du Travail des États membres de l'OCI.

- **EXPRIME EGALEMENT** sa gratitude au Gouvernement de la République d'Indonésie pour son offre d'accueillir la troisième session de la Conférence des Ministres du Travail des États membres de l'OCI en 2015.
- **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI de veiller au suivi de la mise en œuvre de la présente résolution.

BAKOU, AZERBAÏDJAN, 26 AVRIL 2013

Réso-azerbaj-travail
NBENDHAOU